



Delais entre demande d'indémnisation finale et cheque

Par **sosolilo**, le **30/08/2011** à **01:30**

Bonjour,

j'ai été victime d'un accident de la route en [s]octobre 2009[/s]

9 mois d'ITT donct **6** mois d'hopital

Opération du dos et écrasement de la vessie expertise passée 3 fois et chiffrage demandé par mon avocate : [s]530 000e[/s]Ma question est : dans combien de temps environ je vais recevoir la proposition d'indemnisation finale par l'assurance?

Combien de temps pour avoir le chèque si j'accepte la proposition?

et derniere question combien puis je espérée? sachant que j'ai eu [s]25000[/s] de provision et que mon avocate prend [s]10% + 1500e[/s]

Merci de vos réponses future

Par **chaber**, le **30/08/2011** à **07:13**

Bonjour,

selon l'art 12 de la Badinter concernant l'indemnisation des victimes

L'offre peut avoir un caractère provisionnel lorsque l'assureur n'a pas, dans les trois mois de l'accident, été informé de la consolidation de l'état de la victime.

(ce qui a était votre cas)

L'offre définitive d'indemnisation doit alors être faite dans un délai de cinq mois

suivant la date à laquelle l'assureur a été informé de cette consolidation.

Selon l'art 19, vous avez 15 jours pour dénoncer la transaction.

Selon l'art 20 **Le paiement des sommes convenues doit intervenir dans un délai d'un mois après l'expiration du délai de dénonciation fixé à l'article 19.** Dans le cas contraire, les sommes non versées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ces deux mois, au double du taux légal.

[citation]et dernière question combien puis-je espérer? sachant que j'ai eu 25000 de provision et que mon avocate prend 10% + 1500€ [/citation]

Tout dépend du chiffrage définitif entre votre avocate et l'assureur et des créances éventuelles de tiers payeurs qui pourraient venir en déduction.

A cela viendra en déduction la provision reçue et il faudra régler votre avocate selon la conclusion que vous avez conclue

Par **sosolilo**, le **30/08/2011 à 13:46**

merci pour cette réponse complète et claire
bonne journée!!

Par **Mag2312**, le **16/05/2018 à 10:30**

Bonjour j'ai eu un accident fracture colonne vertébrale avec 3 mois de perte de mon travail intérimaire plus aucun revenu je suis pas encore consolidé à ce jour, j'ai demandé à un avocat de m'assister car j'ai demandé une provision de perte et aucune réponse de mon assurance combien de temps je dois attendre pour l'avoir merci de votre aide et réponse de votre part à tous

Par **chaber**, le **16/05/2018 à 11:09**

bonjour Mag2312

Soyez plus précis sur les circonstances.